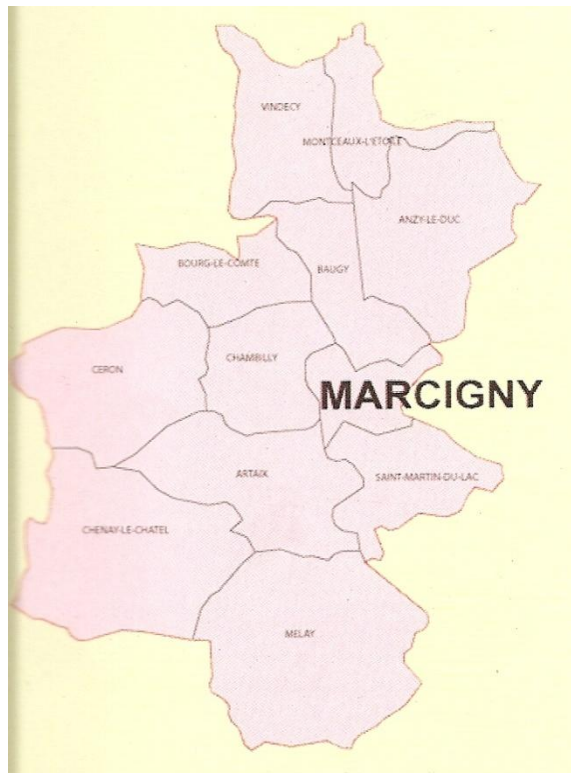


RAPPORT D'ACTIVITE 2022



1 – Présentation de la collectivité



La communauté de Communes de Marcigny a été créée le 28 décembre 1993.

Elle regroupe 12 communes : Anzy-le-Duc – Artaix – Baugy – Bourg-le-Comte – Céron – Chambilly – Chenay-le-Châtel – Marcigny – Melay – Montceaux l’Étoile – Saint-Martin-du-Lac – Vindecy.

Le nombre d’habitant est de 6 089.

2 – Indicateurs techniques

2.1- Collecte des ordures ménagères en porte à porte

Collecteur : SECAF-CHAMFAY – renouvellement de l’appel d’offres le 6 février 2022

Transfert : ECT collecte

Traitement : CSDU de Granges, (Véolia)

Jour de collecte : passage en C0.5

SEMAINE PAIRE :

- Lundi : Melay, Bourg-le Comte
- Mardi : Marcigny (toute la commune), Baugy (Le Champêtre)
- Mercredi : Vindecy, Anzy-le-Duc, Habitations longeant la D982
- Jeudi : Chambilly, Artaix,
- Vendredi : Chenay-le-Châtel, Céron

SEMAINE IMPAIRE :

- Mardi : hyper centre de Marcigny, Monteceaux l'Etoile, Baugy, Saint Martin du Lac

Tonnage collecté :

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Janvier	102.7	117.04	103.24	107.54	99.94	97,14
Février	87.18	89.1	100.64	86.56	90.94	72,49
Mars	116.54	100.2	93.15	96.12	104.48	93,88
Avril	104.36	99.88	96.82	97.52	96.12	74,48
Mai	113,56	110.84	96.16	95.65	90.56	98,60
Juin	109.4	103.02	105.04	96.36	122.56	85,86
Juillet	105.26	110.9	107.14	112.42	115.02	82,20
Août	126.4	116.52	115.32	101.19	111.33	102,86
Septembre	104.26	97.02	90.30	104.18	114.66	80,92
Octobre	108.3	109.54	109.84	93.52	105.76	75,52
Novembre	97.88	94.56	107.32	99.46	111.62	81,96
Décembre	104.1	99.69	95.52	110.12	122.74	93,26

TOTAL	1279.94	1248.31	1220.49	1200.64	1285.73	1039,17
Variation en tonnes	-68,36	-31,63	-27,82	-19,85	85,09	-246,56
	-5,07%	-2,47%	-2,23%	-1,63%	7,09%	-19,18%
	205 kg/hab	200 kg/hab	194 kg/hab	194 kg/hab	209 kg/hab	171 kg/hab

2.2- Collecte sélective

Depuis l'appel d'offres du 6 février 2022, la collecte des emballages et du papier se fait en mélange. Les ouvertures des 22 anciennes colonnes papiers ont été modifiées pour s'adapter aux nouvelles consignes.

21 points d'apport volontaire sont répartis sur le territoire, composés comme suit :

- 51 colonnes mélange
- 24 colonnes verre
- 16 colonnes textiles

Collecteurs et traitement:

- **Mélange** : COVED traité par le centre de tri de Digoin - renouvellement de l'appel d'offres le 6 février 2022
- **Verre** : GUERIN (a remplacé Sécaf-Chamfray depuis le 6 février 2022), traité par SIBELCO à Saint Romain le Puy
- **Textiles** : PHILTEX & RECYCLING

Tonnages collectés :

	MELANGE			VERRE
	tonnages	refus %	tonnages réels (sans refus)	tonnages
Janvier	13.6	18	11.15	21.36
Février	22.3	5.22	21.14	20.88
Mars	20.86	19.95	16.70	16.02
Avril	24.02	14.42	20.56	14.96
Mai	18.44	19.65	14.82	19.12
Juin	30.52	12.31	26.76	31.96
Juillet	20.06	23.95	15.26	27.22
Août	24.32	21.47	19.10	27.72
Septembre	20.08	16.36	16.79	20.42
Octobre	22.96	45.98	12.40	29.73
Novembre	16.74	23.20	12.86	19.71
Décembre	24.40	16.74	20.31	16.96
TOTAL	258.30	19.77	207.85	266.06
2021			+24.34 t	+2.2 t

EN 2021 : Verre : **263.86 t**

Emballages + papier (tonnages réels, sans refus) : 65.15 + 118.36 = **183.51 t**

BILAN PAV textile

2022	Tonnage/an	Kg/hab
Anzy-le Duc - 432 h	1.112	2.57
Artaix - 335 h	0.784	2.34
Baugy - 504 h	1.192	2.36
Bourg-le-Comte - 175 h	0.192	1.10
Céron - 264 h	0.396	1.50
Chambilly - 499 h	2.208	4.42
Chenay-le-Châtel - 370 h	1.412	3.82
Marcigny - 1723 h	6.524	3.79
Melay - 956 h	3.256	3.41
Montceaux l'Etoile - 289 h	0.400	1.38
Saint Martin du Lac - 245 h	0.660	2.69
Vindecy – 251 h	1.132	4.51
Déchèterie	7.768	
TOTAL - 6 089 h	27.04	4.44
<i>En 2021</i>	24.57 (+2.47 t)	4.00

2.3- Déchèterie

Jours d'ouverture et déchets acceptés

La déchèterie est ouverte le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00. Elle est fermée les jours fériés.

Les déchets acceptés sont :

- le bois
- la ferraille
- les gravats
- les végétaux
- les cartons
- les déchets ménagers non recyclables
- les textiles
- les cartouches d'encre
- l'huile de friture et de vidange
- les batteries et les piles
- les déchets ménagers spéciaux
- les DEEE (déchets d'équipement électrique et électronique)
- les déchets ménagers recyclables
- les radiographies

En mars 2022, une benne *placoplâtre* et une benne *démantèlement de fenêtre* ont été rajoutées

L'amiante, les pneus, les feux d'artifices et les explosifs ne sont pas acceptés à la déchèterie.

Fréquentation

Nombre total de passage : 32 329 apports (30 013 apports en 2021)

Moyenne des apports par mois : 2 694 apports

Dont :

- particuliers du canton de Marcigny : 29 918 apports (soit 92.5 % des passages)
- professionnels du canton de Marcigny : 2 411 apports (soit 7.5 % des passages)

Nombre de passage selon le jour d'ouverture :

Lundi : 6 995 passages (22 % des passages) (49 lundis au cours de l'année) – 143 passages/jour

Mercredi : 8 895 passages (27 % des passages) (52 mercredis au cours de l'année) – 171 passages/jour

Vendredi : 8 457 passages (26 % des passages) (51 vendredis au cours de l'année) – 166 passages/jour

Samedi : 8 018 passages (25 % des passages) (50 samedis au cours de l'année) – 160 passages/jour

Moyenne des passages par jour : 160 passages/jour (minimum : 65 passages, maximum : 301 passages)

Les évacuations au cours de l'année

(comparatif avec 2021)

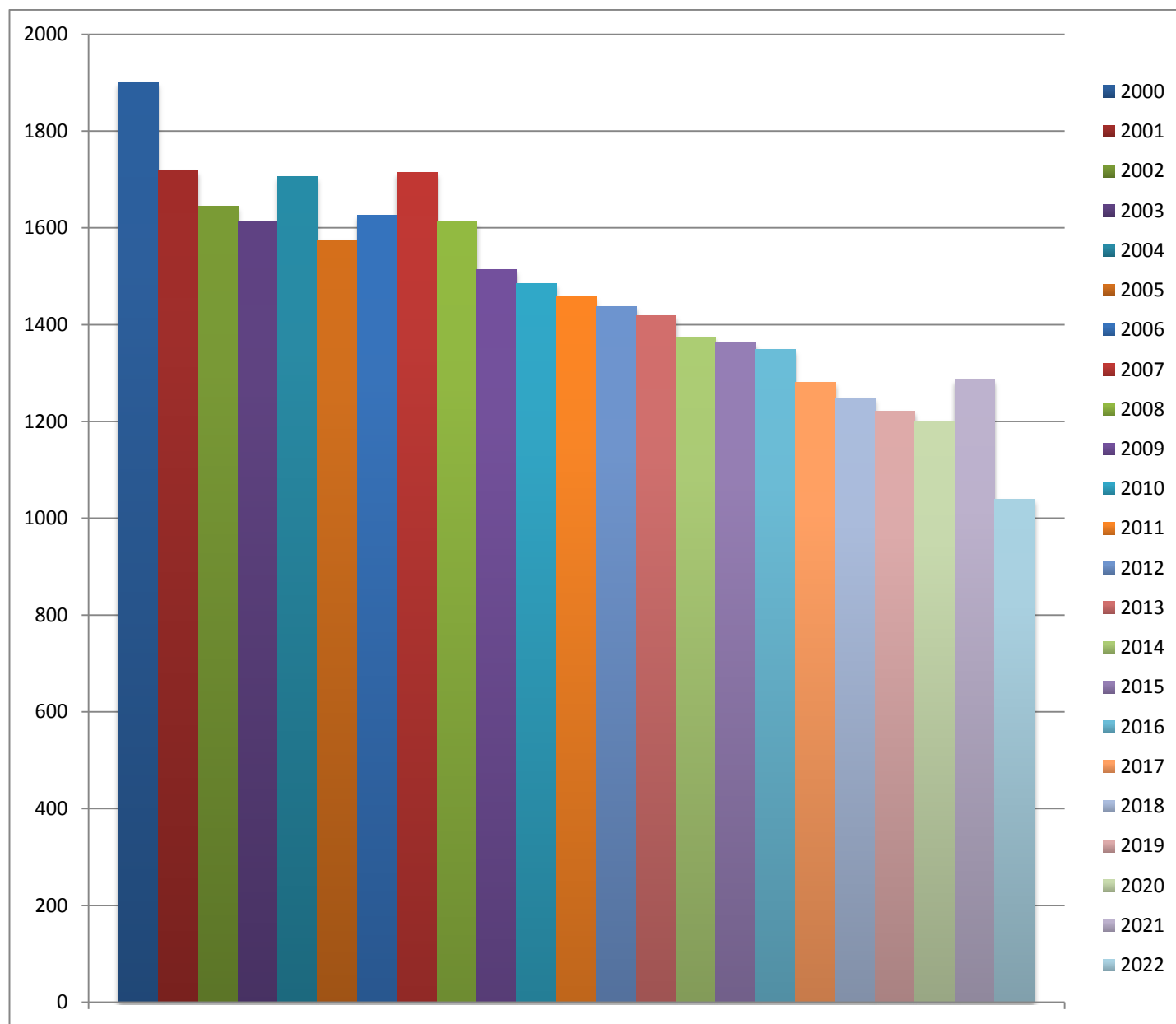
Il a été collecté 1 992.07 tonnes de déchets au total, contre 2361.30 tonnes en 2021, soit 369.23 tonnes en moins.

- **323.94 tonnes de déchets non recyclables** (471.52 t) – transport : COVED – traitement : CSDU Granges
- **617.25 tonnes de végétaux** (694.23 t) – transport : SECAF-CHAMFRAY – traitement : co-compostage : broyage par Rhône-environnement, composté par l'EARL Jérôme BEAUCHAMP
- **239.72 tonnes de bois** (252 t) – transport et traitement : AIGUILLY RECYCLAGE
- **93.64 tonnes de ferrailles** (108.78 t) – transport : SEDEL
- **89.78 tonnes de cartons** (100.46 t) – transport et traitement : SECAF-CHAMFRAY
- **330.75 tonnes de gravats** (481.29 t) – transport et traitement : SECAF-CHAMFRAY
- **163 batteries** (241) – transport et traitement : SEDEL
- **151.60 tonnes de meubles** (157.58 t) – transport : EPUR – traitement : ECO-MAISON
- **26.12 tonnes de placoplâtre** – transport et traitement : SECAF-CHAMFRAY
- **26.38 tonnes de démantèlement de fenêtres** – transport et traitement : SECAF-CHAMFRAY
- **2.18 tonnes d'huile de vidange** (4.05 t) – transport et traitement : CHIMIREC
- **73.097 tonnes de D3E** (74.043 t) – transport : ENVIE 2E - traitement : ECO-SYSTEMES
- **1.76 tonnes de piles** (2.30 t) - transport et traitement : COREPILE
- **0.125 tonnes de néons** (0.400 t) – traitement : ECO-SYSTEMES
- **6.200 tonnes de déchets toxiques (hors ECO-DDS)** : (5.706 t) - transport et traitement : EDIB
- dont : - *3.046 tonnes d'emballages souillés*
- *0.022 tonnes de peintures*
- *0.332 tonnes d'aérosols*
- *0.068 tonnes de produits phytosanitaires*
- *0.061 tonnes de filtres à huile*
- *2.025 tonnes solvants et liquides*
- *0.646 tonnes produits non identifiés*
- **9.525 tonnes de déchets toxiques (ECO-DDS)** : (8.874 t) - transport : EDIB - traitement : ECO-DDS
- dont : - *0.275 tonnes de bidons vides de pétrole*
- *7.526 tonnes de peintures*
- *0.275 tonnes d'aérosols*
- *0.726 tonnes de produits phytosanitaires*
- *0.289 tonnes de liquides*
- *0.058 tonnes d'acides*
- *0.079 tonnes de bases*
- *0.213 tonnes de filtres à huile*
- *0.084 tonnes de comburants*

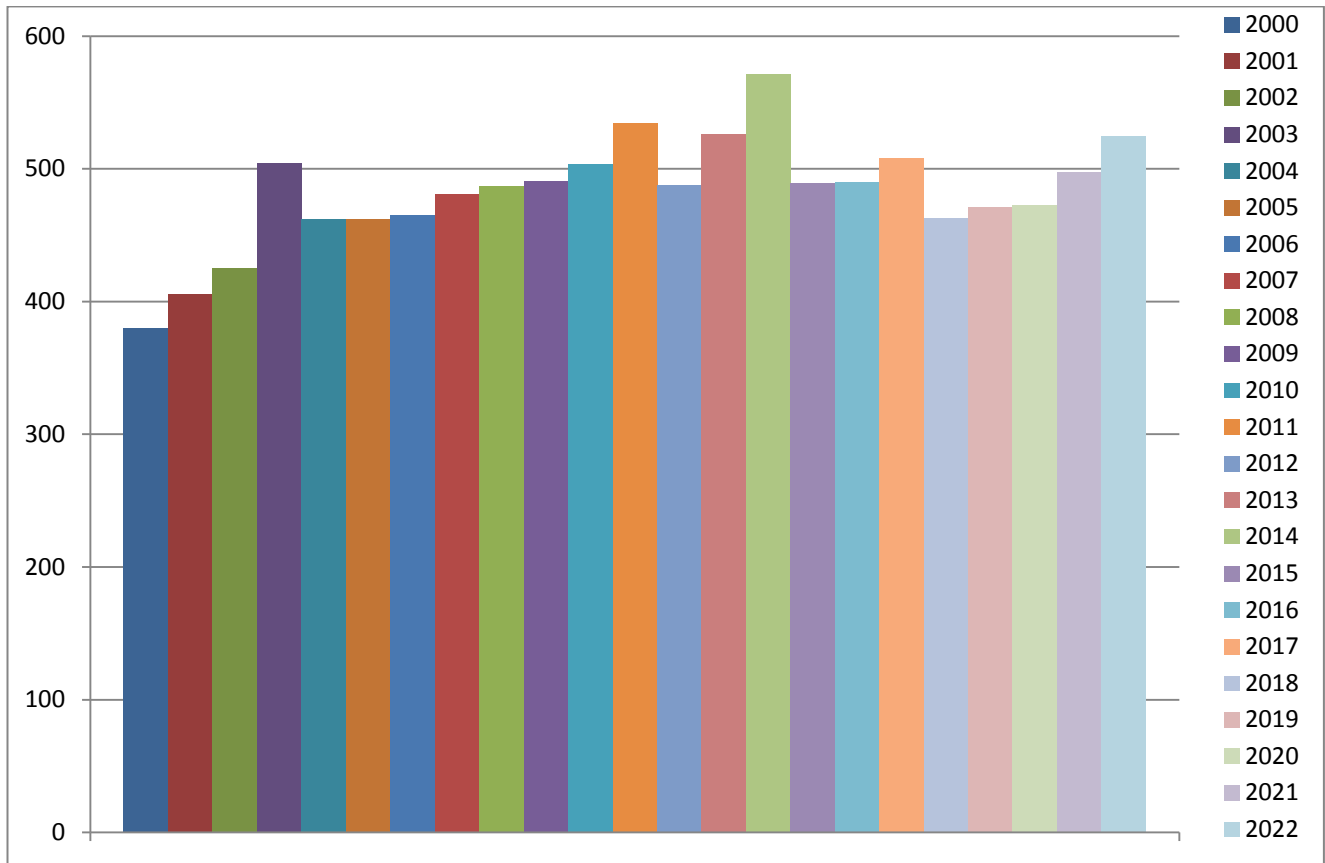
2.5 - Comparaison de l'évolution des tonnages collectés

2.5.1 – Evolution par catégories de collecte

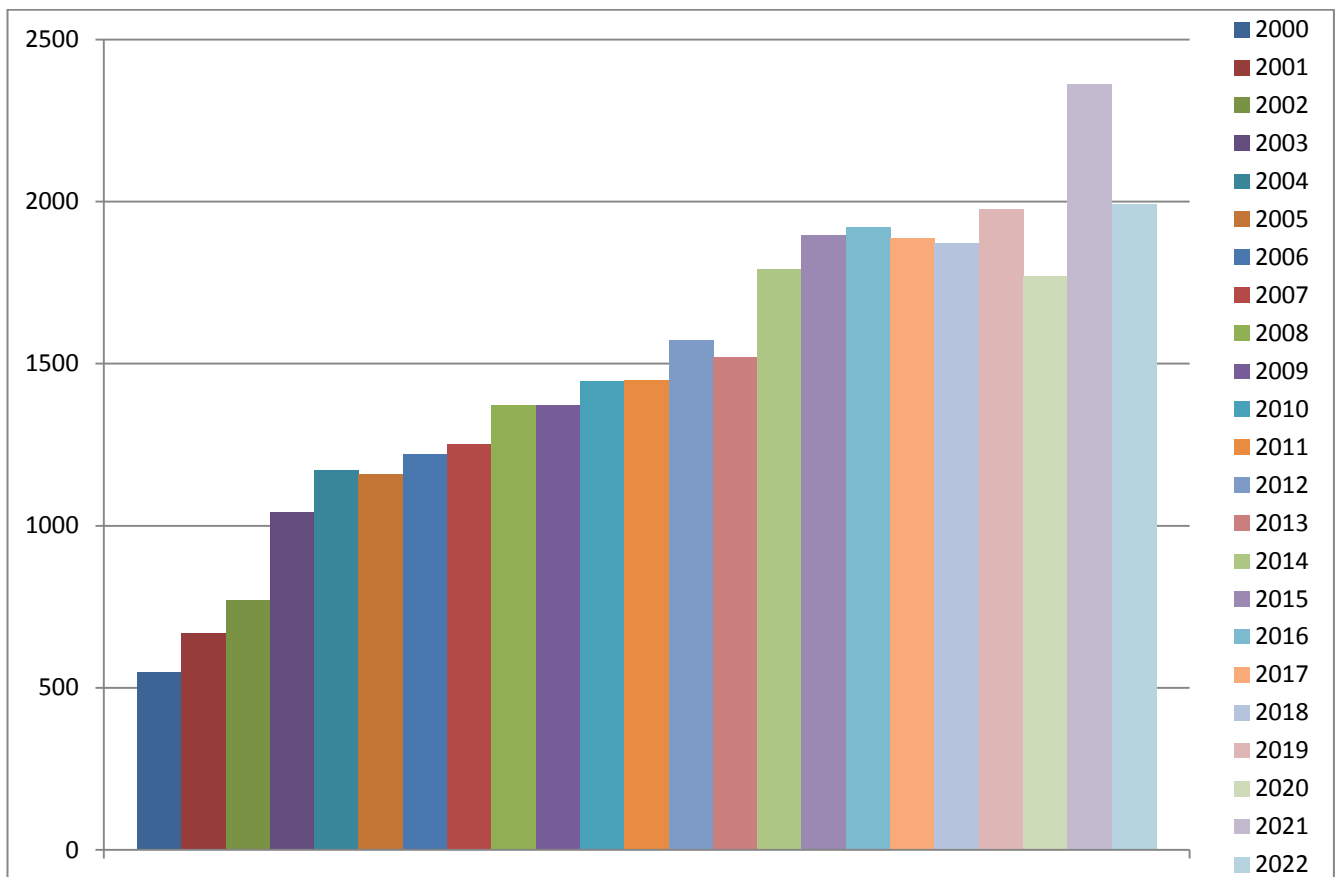
Les ordures ménagères



Les points d'apport volontaire

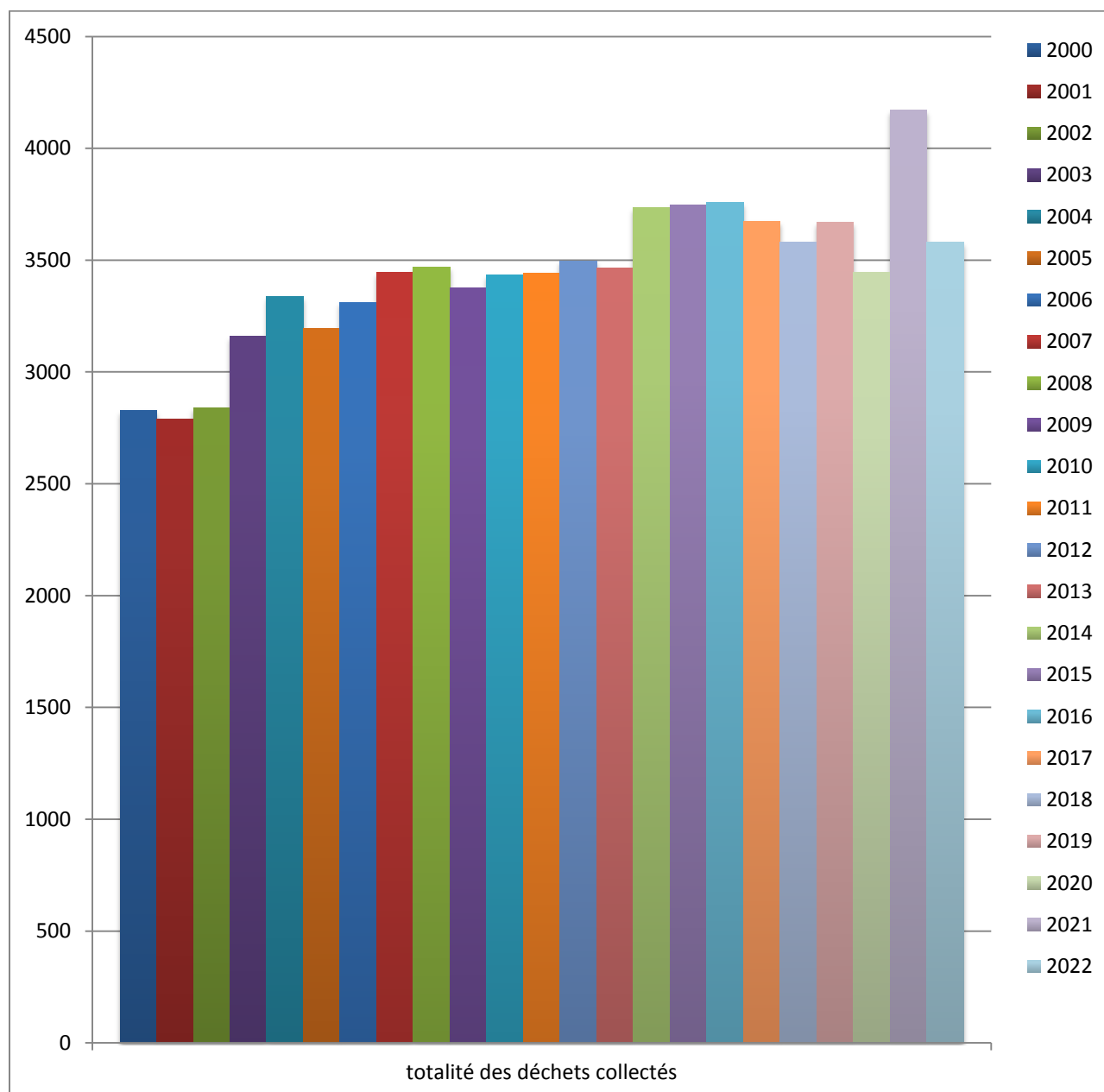


La déchèterie



2.5.2 - Evolution du tonnage total

(ordures ménagères, PAV, textile et déchèterie)



Le total des déchets collecté est de 3 583 tonnes pour 2022 (4 169 tonnes en 2021), soit une baisse de 586 tonnes.

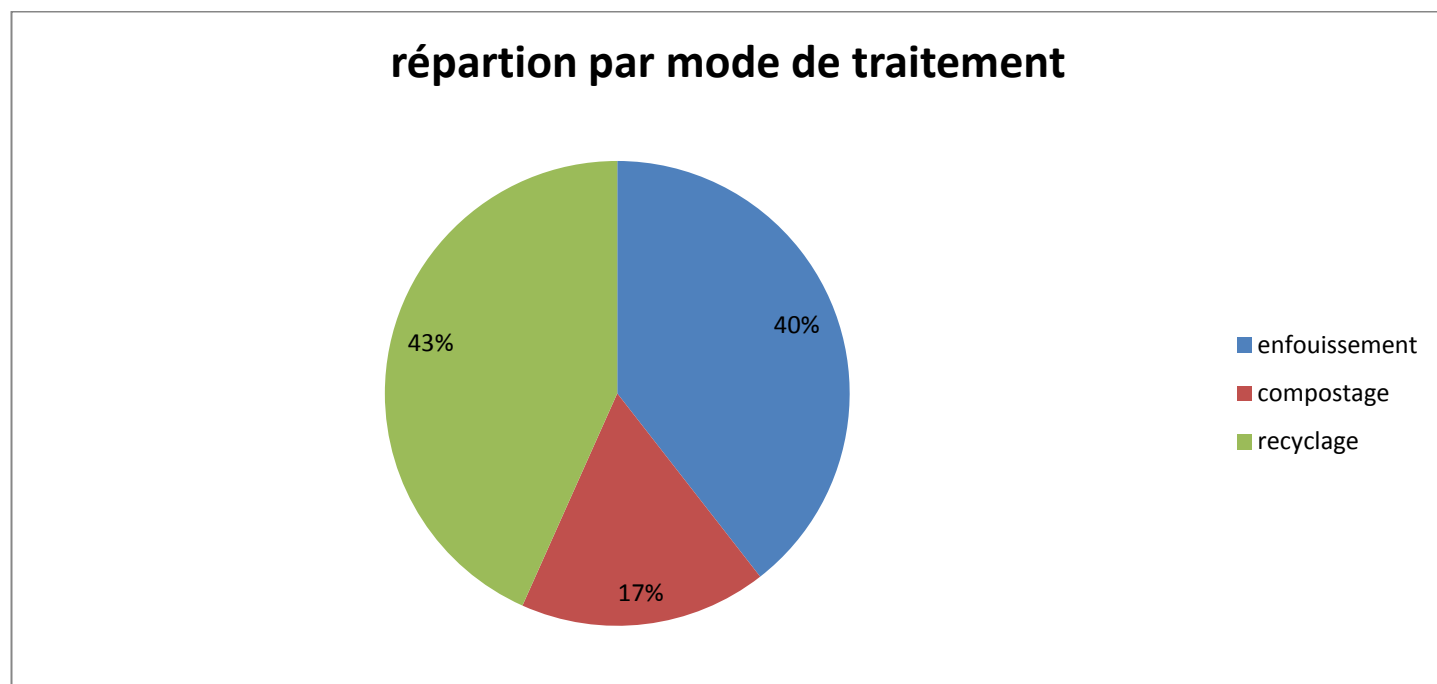
2.5.3 - Recommandation de la loi de transition énergétique pour la Croissance Verte (votée en 2015) et la loi AGEC (loi anti-gaspillage et économie circulaire –votée en 2020).

Réduire de 10 % la production par habitant de DMA (déchets ménagers et assimilés) de 2010 à 2025 et de 15 % à l'échéance 2030

En 2010, les 6248 habitants de la Communauté de Communes produisaient 547 kg/habitant de DMA. En 2022, la production a été de 584 kg, soit + 92 kg/hab, par rapport à l'objectif à atteindre en 2025 qui est de 492 kg/hab.

Nous sommes donc très loin de l'objectif, puisque la quantité de déchets produite par habitant sur une année n'a toujours pas baissé par rapport à 2010.

Recycler 55 % des déchets non dangereux en 2020 :



En 2020, les déchets enfouis représentaient 49 % des déchets produits

En 2021, les déchets enfouis représentaient 43 % des déchets produits

En 2022, les déchets enfouis représentaient 40 % des déchets produits

Les actions menées pour augmenter le tri des emballages, ainsi que la mise en place de nouvelles filières à la déchèterie ont été bénéfiques puisque le pourcentage de déchets enfouis baisse régulièrement au profit de plus de valorisation.

2.6 – La collecte des déchets agricoles

Une collecte spécifique pour les déchets agricoles est organisée sur deux jours, aux Roussins, à Chambilly.

Nombre d'agriculteurs :

- ANZY LE DUC : 8 sur 15, soit 53%
- ARTAIX : 6 sur 9, soit 67 %
- BAUGY : 3 sur 5, soit 60 %
- BOURG LE COMTE : 1 sur 7, soit 14 %
- CERON : 5 sur 11, soit 45 %
- CHAMBILLY : 4 sur 6, soit 67 %
- CHENAY LE CHATEL : 14 sur 16, soit 87 %
- MARCIGNY : 2 sur 4, soit 50 %
- MELAY : 15 sur 21, soit 71 %
- MONTCEAUX L'ETOILE : 2 sur 7, soit 29 %
- SAINT MARTIN DU LAC : 1 sur 2, soit 50 %
- VINDECY : 4 sur 10, soit 40 %

**TOTAL : 65 sur 113
agriculteurs, soit 57 %**

*(73 sur 112 agriculteurs, soit 65 %
en 2021)*

Tonnage collecté :

- ENRUBANNAGES : 32.97 tonnes
- BACHES : 10.58 tonnes
- FICELLES : 3.87 tonnes
- BIGS-BAG : 1.48 tonnes
- FILETS : 13.24 tonnes

3 – Indicateurs financiers

3.1 - Modalités d'exploitation

Le service environnement est financé par une taxe, dont le taux est de 11.50 %.

Les professionnels payent une redevance répartie comme suit :

catégorie 1 (moins de 20 kg/semaine) : 58 €

catégorie 2 (de 20 à 40 kg/semaine) : 219 €

catégorie 3 (de 40 à 80 kg/semaine) : 439 €

catégorie 4 (plus de 80 kg/semaine) : 880 €

La collecte des ordures ménagères et des PAV est effectuée en prestation de service.

Les hauts de quai de la déchèterie sont gérés en régie. Deux salariés travaillent à la déchèterie :

- Un adjoint technique à 35 heures,
- Un PEC à 30 heures,
- Un emploi saisonnier de 30 heures, du 1^{er} juin au 31 août

Les bas de quai sont exploités par un prestataire qui effectue le transport des bennes sur leur lieu de traitement.

3.2 - Budget environnement

Le budget 2022 prend en compte les dépenses et les recettes sur 12 mois.

Ceci comprend les factures de décembre 2021 à novembre 2022.

3.2.1 - Dépenses de fonctionnement

Le budget réalisé de 2022 est de 804 531 €, (712 742 € en 2021)

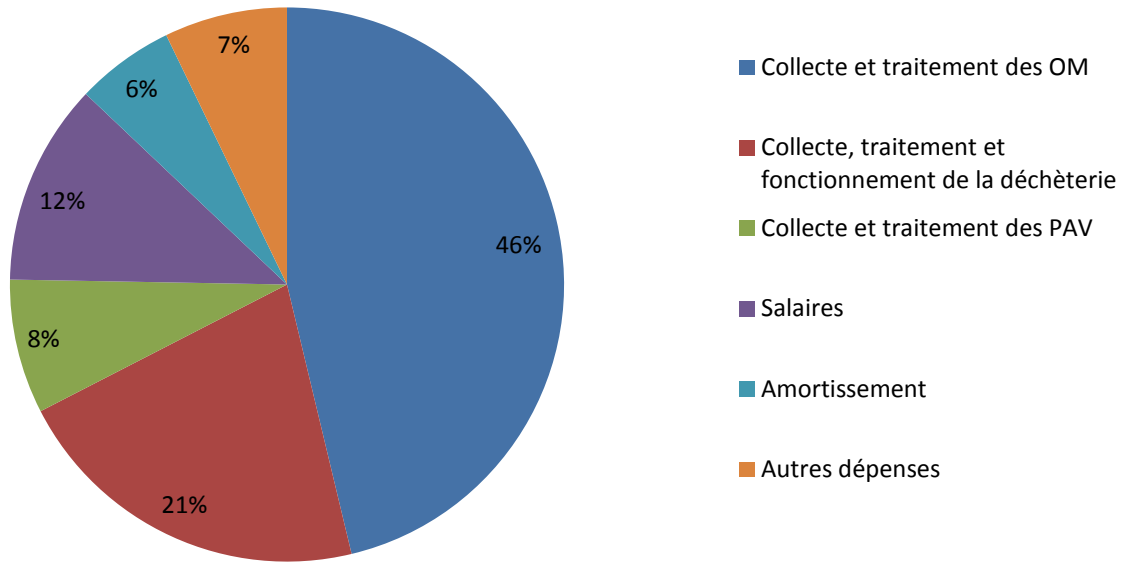
Collecte OM	135 896 €
Collecte PAV	63 092 €
SMEVOM (traitement OM)	236 221 €
Transport et traitement de la déchèterie	158 228 €
Fonctionnement de la déchèterie	12 251 €
Salaire (3 agents)	94 806 €
Amortissements	46 285 €
Autre (achat bacs 120 L et composteurs, remboursement AO à la CC Semur, SMEVOM, emprunts, ...)	57 752 €
TOTAL	804 531 €

3.2.2 - Recettes de fonctionnement

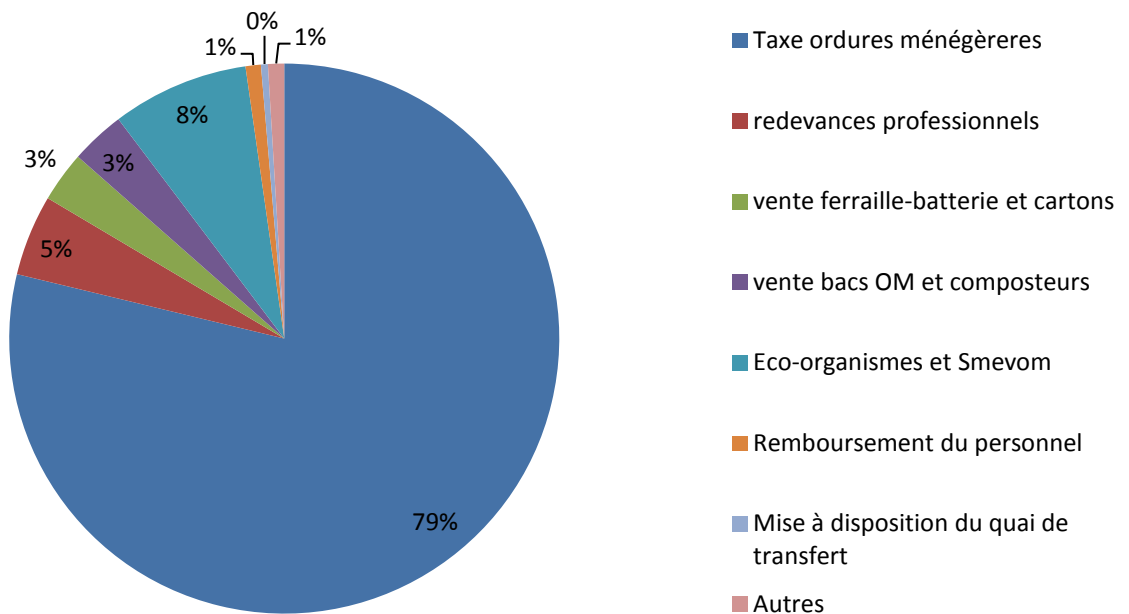
TEOM	651 100 €
Redevances professionnels	39 350 €
Mise à disposition du quai de transfert	3 362 €
Vente de produits (ferraille-batterie et carton)	24 581 €
Vente de bacs OM et composteurs	26 440 €
Eco-organismes et régulation SMEVOM	66 525 €
Remboursement du personnel	7 445 €
Autres	7 840 €
TOTAL	826 643 €

Soit un excédent de 22 112 €.

Répartition des dépenses



Répartition des recettes



3.3 - Coûts restant à charge en €/tonne et en €/habitant

Les calculs sont effectués pour l'année 2022, de janvier à décembre, ce qui diffère un peu de la présentation du budget 2022, au paragraphe précédent.

6 089 habitants pour 2022.

	DEPENSE	RECETTE	RESTE A CHARGE	TONNAGE	COUT €/T	COUT €/HAB
Ordures ménagères	321 215 €	2 263 €	318 952 €	1 039	307 €	52.38 €
PAV : emballages, papier, verre	63 045 €	20 860 €	42 185 €	524	80 €	6.93 €
Déchets non recyclables	79 766 €	/	79 766 €	324	246 €	13.10 €
Bois	17 100 €	/	17 100€	240	71 €	2.81 €
Ferraille et batteries	/	12 726 €	/	94	- 135 €	- 2.09 €
Cartons	7 901 €	8 242 €	-341 €	90	-4 €	-0.06 €
Gravats	4 616 €		4 616 €	331	14 €	0.76 €
Mobilier	/	5 684 €	/	152	- 38 €	- 0.93 €
Végétaux	23 394 €	/	23 394 €	617	38 €	3.84 €
Placoplâtre	4 609 €		4 609 €	26.12	176 €	0.76 €
Fenêtre	5 461 €		5 461 €	26.38	207 €	0.90 €
DEEE	/	6 252 €	/	73	- 86 €	- 1.03 €
DDS (eco-dds)	/	714 €	/	9.52	- 75 €	- 0.12 €
DDS (edib)	5 813 €	/	5 813 €	6.2	938 €	0.95 €
Huile minérale	396 €	/	396 €	2.18	182 €	0.06 €
Total des collectes en déchèterie	149 056 €	33 618 €	115 438 €	1 991	58 €	18.96 €

	DEPENSE	RECETTE	RESTE A CHARGE	COUT €/HAB
Salaire 3 agents	94 806 €	7 445 €	87 361 €	14.35 €
Fonctionnement déchèterie	12 251 €	/	12 251 €	2.01 €
Amortissement	46 285 €	/	46 285 €	7.60 €
TOTAL	153 342 €	7 445 €	145 897 €	23.96 €

La collecte et le traitement des ordures ménagères coûtent donc :

	307 €/t	52.38 €/hab
<i>En 2021 :</i>	<i>285 €/t</i>	<i>59.66 €/hab</i>

La collecte et le traitement des PAV coûtent donc :

	80 €/t	6.93 €/hab
<i>En 2021 :</i>	<i>115 €/t</i>	<i>9.36 €/hab</i>

Le transport et le traitement des déchets de la déchèterie coûtent donc :

	58 €/t	18.96 €/hab
<i>En 2021 :</i>	<i>38 €/t</i>	<i>14.47 €/hab</i>

Le fonctionnement de la déchèterie coûte donc :

	73 €/t	23.96 €/hab
<i>En 2021 :</i>	<i>52 €/t</i>	<i>19.75 €/hab</i>

L'ensemble de la déchèterie coûte donc :

	131 €/t	42.92 €/hab
<i>En 2021 :</i>	<i>90 €/t</i>	<i>34.22 €/hab</i>

Si l'on rajoute les quelques autres dépenses du budget environnement, ainsi que d'autres recettes, le service collecte et traitement des déchets sur la Communauté de Communes de Marcigny a un coût réel (dépenses moins les recettes autres que la taxe et les redevances professionnels) de :

672 384 €, pour 3 583 t de déchets produits pour 6 089 habitants,
(en 2021 : 654 610 €, pour 4 169 t de déchets produits pour 6 140 habitants)

Soit :

188 €/tonne *(en 2021 : 157 €/tonne)*
110 €/habitant *(en 2021 : 107 €/habitant)*

4 - Communication

4.1 – Animations scolaires

4.1.1 – Les écoles primaires

Les visites du centre de tri n'ayant pu se faire en 2021, trois classes de CM2 en ont profité cette année : Chenay-le-Châtel, Vindecy et Sainte Véraise.



Au mois de mars, les classes de CE1, CE2 et CM1-CM2 de l'école Sainte Véraise, ont suivi le programme d'animation, avec, tout d'abord, trois interventions dans les classes pour des animations théoriques :

- le développement durable : qu'est-ce-que le développement durable, les conséquences de l'activité humaine sur le climat, l'effet de serre et les solutions, que pouvons nous faire ?
- le gaspillage alimentaire : d'où vient ce gaspillage, le circuit des aliments, travail sur les fruits et légumes de saison
- les déchets dangereux : savoir les reconnaître et éviter les dangers, fabrique d'un produit nettoyant naturel.

Les élèves ont ensuite fabriqué des tawashi, l'éponge zéro déchet



Au mois de mai, les grandes sections et CP de Montceaux l'Etoile ont également participé à un cycle d'animation complet :

- découverte des matières
- tri et recyclage
- réalisation d'un mémo-tri
- Fabrication de papier recyclé
- Confection d'un tableau avec des pots de petits suisse et de bouchons en plastique

Les grands de maternelle de Marcigny ont participé à trois animations :

- Fabrication de papier recyclé
- Confection d'un tableau avec des pots de petits suisse et de bouchons en plastique
- Visite de la déchèterie



En novembre et décembre, les classes de CM1-CM2 de Vindecy, ainsi que les classes de CE2, CM1 et CM2 de Chenay-le-Châtel ont débuté un cycle d'animation avec les trois animations courtes, de 1h à 2h qui parcourent la problématique déchets dans son ensemble :

- Les déchets et l'environnement, filières d'élimination
- Etude des filières, tri, recyclage, notion de matières premières
- Consommation responsable : suremballages, emballages recyclables, ...

D'autres animations viendront clôturer le cycle en 2023 d'expliquer



4.1.2 – Le collège et la MFR d’Anzy-le-Duc

Les animations au collège et à la MFR se font en partenariat avec le PIJ.

Le mercredi 8 juin 2022, des élèves de 4ème de la Mfr Anzy le Duc, accompagnés de leur professeur M. LOUVETON ont nettoyé la Loire en Canoë, sur le parcours Artaix-Baugy. Ils préparaient cette action depuis le mois de mars. La petite troupe s'est retrouvée chez Mr MEHU à Baugy pour récupérer les canoës et est partie pleine d'entrain au port d'Artaix pour mener à bien la mission qu'elle s'était fixée. Malheureusement, la pluie s'est invitée elle aussi et ne les a pas quittés pendant toute la matinée. Il en aurait fallu bien plus pour les démotiver. Toute la matinée, le groupe a longé les berges et a fait des haltes sur les différentes îles de la Loire à la recherche du moindre déchet. La pause casse-croûte fut bien méritée sous le pont de Chambilly. La fin du parcours, entre Chambilly et Baugy a pu se poursuivre sous des conditions plus clémentes. Le bilan de cette collecte est de 57.3 kg de déchets en tout genre : une roue complète, de la ferraille, des bouteilles en plastique, ... Ces déchets ont été trouvés entre le port d'Artaix et Chambilly, soit seulement 3 km !!! Cela valait bien le coup de se mouiller...



Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Les élèves ont été sensibilisés à l'environnement par le jeu, au travers de 3 thématiques : questions de connaissances, qui suis-je et défis :

- Mardi 22 novembre : MFR d'Anzy le Duc, 21 élèves de 4ème et 3ème
- Jeudi 24 novembre : au collège Jean Moulin de Marcigny, ce sont 47 élèves de la 6ème à la 4ème qui ont participé à l'animation proposée pendant les heures de permanences.



4.2 – Autres animations



Une trentaine de personnes a assisté aux trois réunions publiques données par le Président de la Communauté de Communes et le vice-président en charge de l'environnement. Les réunions se sont déroulées le 25 octobre à Montceaux l'Etoile, le 2 novembre à Melay et le 3 novembre à Marcigny.

Le but de ces rencontres était de donner un moyen à chacun de s'exprimer, mais aussi d'expliquer le fonctionnement de la gestion des déchets et les raisons des différents choix que doit prendre le conseil communautaire.

Les trois soirées ont été riches en discussions et en débats intéressants.

4.3 – Le compostage



La Communauté de Communes de Marcigny a passé une commande groupée avec la Communauté de Communes de Semur en Brionnais de 100 composteurs de la marque Quadria, au tarif de 57.25 €TTC.

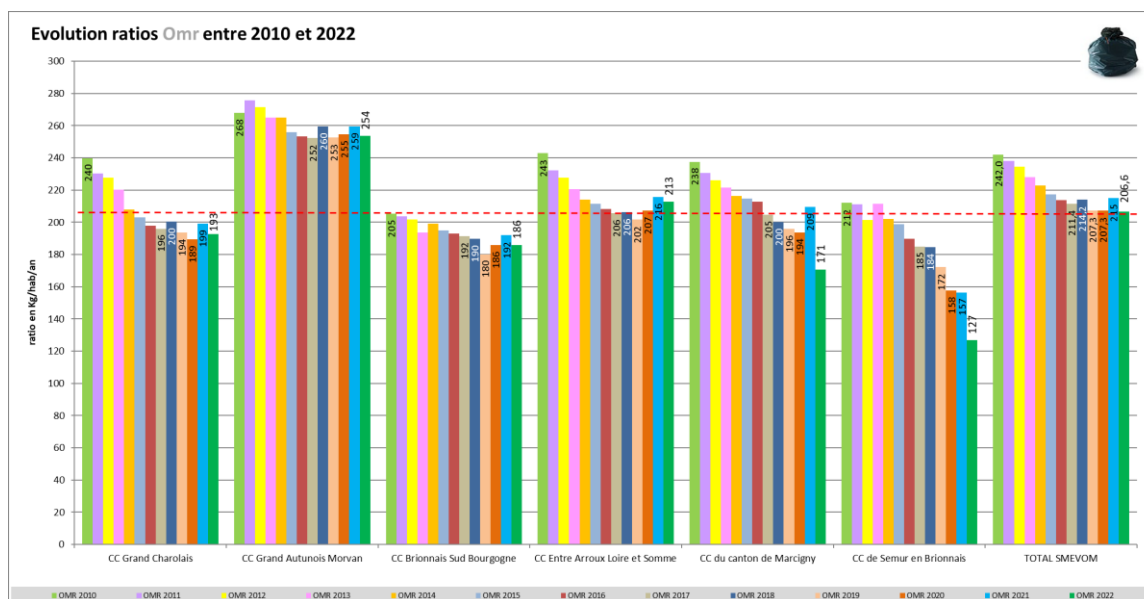
36 composteurs ont été vendus en 2022 au prix de 40 €.

2 animations ont été proposées, auxquelles 12 personnes ont participé.

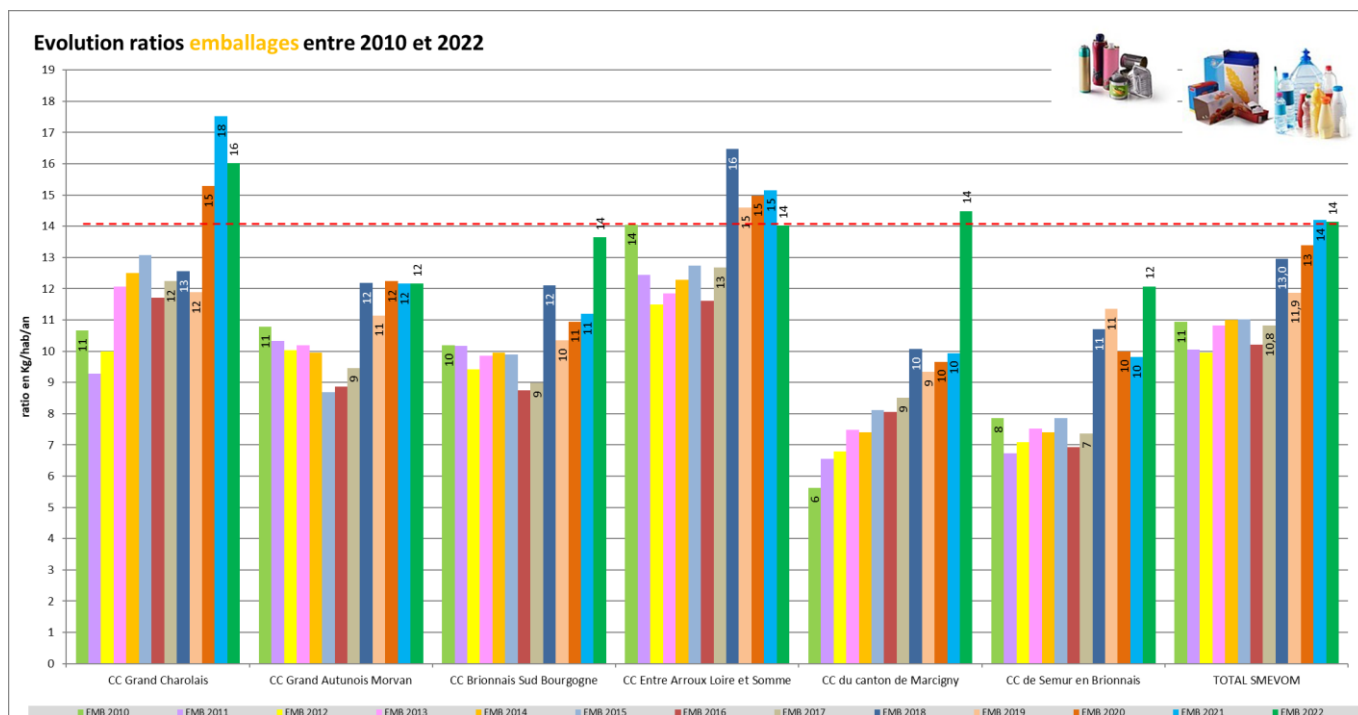
5 – Le SMEVOM

5.1 – Comparaison des tonnages avec les autres EPCI

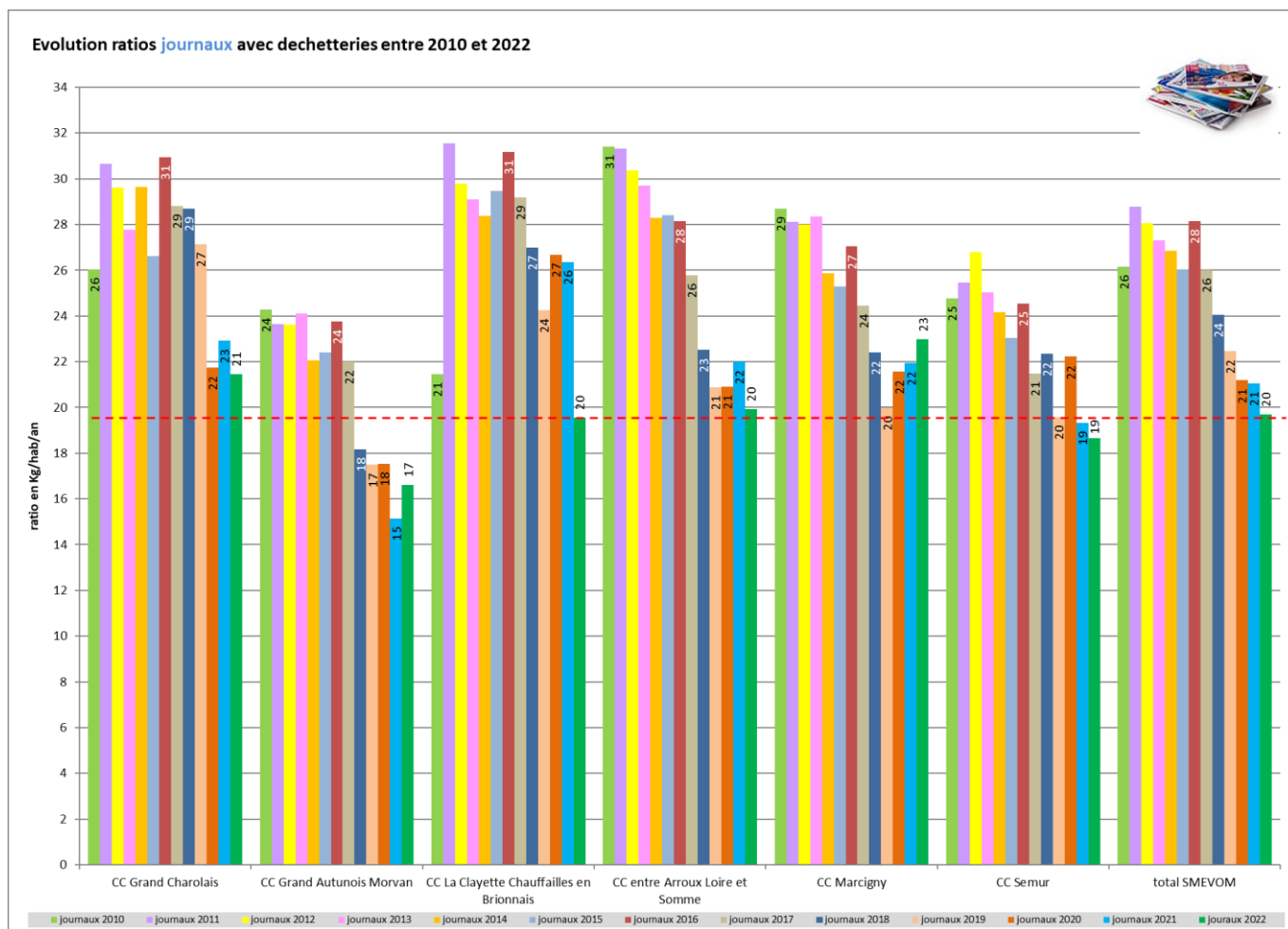
Les OMR :



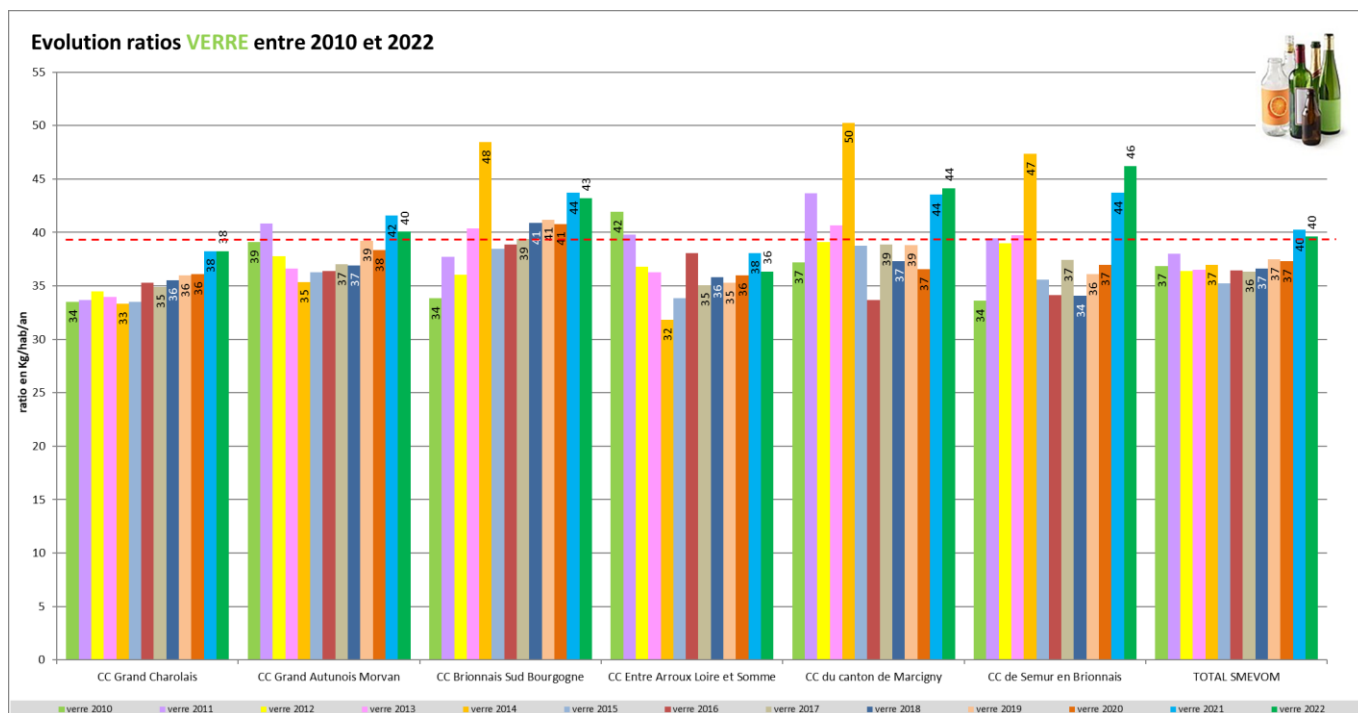
Les emballages :



Les papiers :

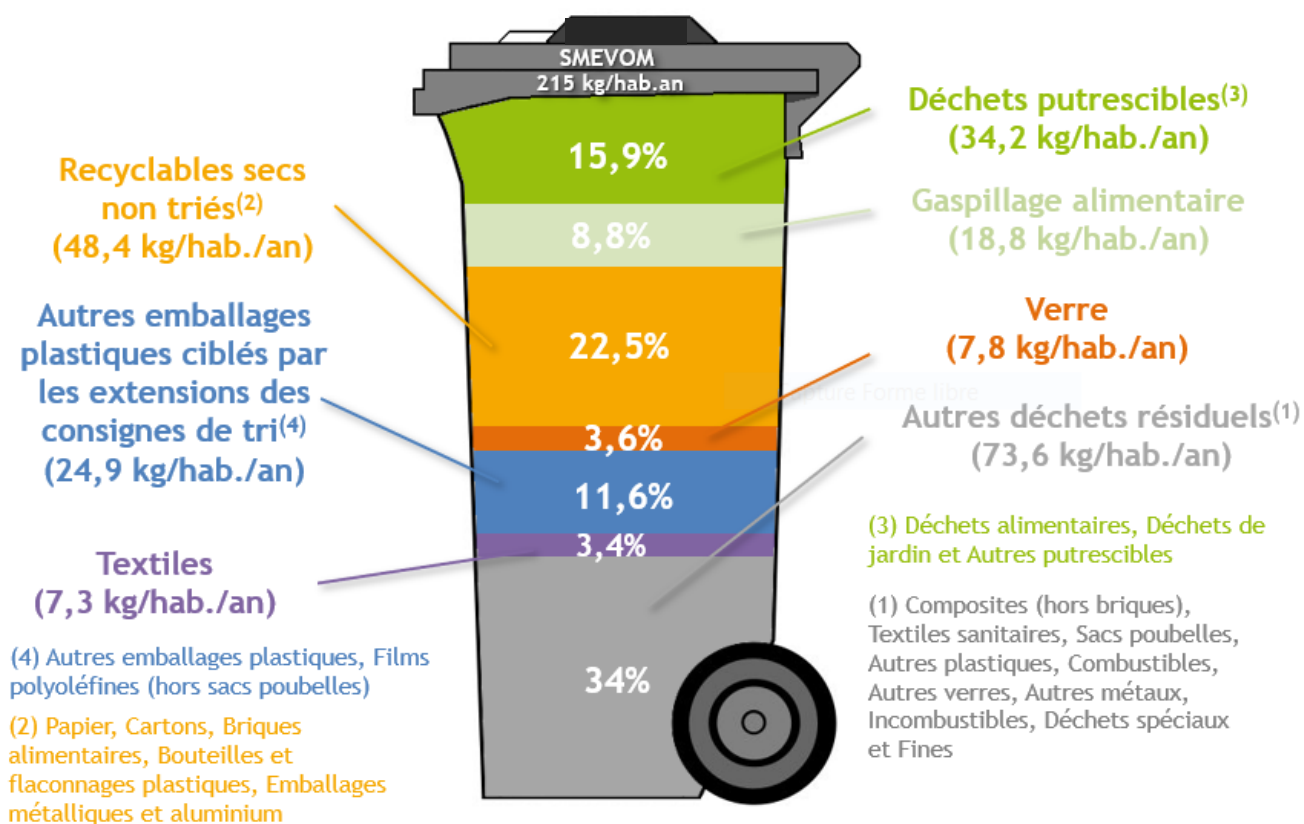


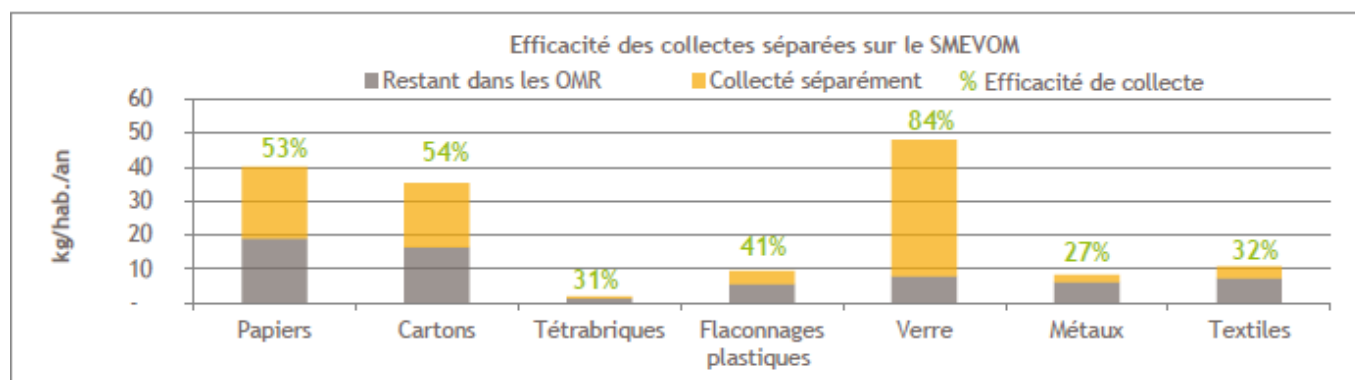
Les verre :



5.2 – Caractérisation des ordures ménagères

Schéma de la composition de la poubelle moyenne sur le territoire du SMEVOM en 2022





6 – Les perspectives

6.1 – Le tri à la source des biodéchets

Les collectivités doivent développer les solutions techniques adaptées permettant de donner à chaque habitant une solution pour gérer ses biodéchets hors des OMR afin d’anticiper l’obligation réglementaire qui prévoit une généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les usagers au 31/12/2023.

L’étude menée par AWIPLAN en 2019 préconise de développer le compostage domestique en équipant 390 foyers supplémentaires et d’installer 5 sites de compostage partagé sur 5 ans. Il faudra donc équiper les trois logements collectifs de Marcigny. Certaines communes souhaitent aussi développer le compostage collectif en centre bourg.

6.2 – L’extension des consignes de tri à tous les plastiques

L’extension des consignes de tri à tous les plastiques va débuter le 1^{er} janvier 2023. Elle devrait permettre de simplifier le geste de tri et d’augmenter les performances de 3kg/hab.

6.3 – L’augmentation du coût de traitement des OM

Du fait de la hausse de la TGAP sur plusieurs années, et de la raréfaction des lieux de traitement des OM, il faut encore s’attendre à une forte augmentation du coût de traitement à la tonne demandé par le SMEVOM.

En 2021, le coût de traitement des OM demandé par le SMEVOM était de 172 €, soit 221 020 € pour les 1 285 tonnes produites.

En 2022, le coût de traitement des OM demandé par le SMEVOM était de 180 €, soit 187 020 € pour les 1 039 tonnes produites.

Les prévisions pour les prochaines années sont les suivantes (à tonnage constant) :

ANNEE	COÛT EN €/T	TOTAL, pour 1039 tonnes	SOIT UNE AUGMENTATION DE
2023	209	217 151	+ 30 131
2024	215	223 385	+ 6 234
2025	236	245 204	+ 21 819

En 2022, la baisse de 246 tonnes d'ordures ménagères a permis de ne pas voir augmenter le coût de traitement total sur une année, malgré la hausse du coût à la tonne (+ 8 €/t).

L'objectif est donc de continuer la baisse du tonnage d'ordures ménagères pour compenser la hausse du coût du traitement.

Pour l'année 2023, il faudrait réduire la quantité d'ordures ménagères de 144 tonnes, soit une baisse de 24 kg par habitant.

Nous allons tenter de s'approcher de ce chiffre avec un tri supplémentaire grâce à l'extension des consignes et le retrait des biodéchets.